LE CONSEIL MUNICIPAL

En place depuis les élections du 15 mars 2020

LE MAIRE



Patrice AUZURET

LES ADJOINTES ET ADJOINTS AU MAIRE



J.Charles THOREL

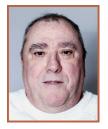
1er adjoint



Martine SÉDIRA 2éme adjointe



Johanny HU 3^{éme} adjoint



J.Claude BARICAULT 4^{éme} adjoint

LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS



Charlotte BARRETEAU



Pierrette AUDEBRAND



Hubert SUIRE



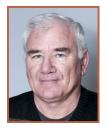
Fabienne TROUVÉ



Marie-Noëlle PAIN



Pierre-Jacques DURAND



J.Louis RUBIO



Hilaire CLÉRET DE LANGAVANT



J.Marc MAZIN



Thierry BORDIER

LES DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS :

1° Adjoint:

Conseiller communautaire suppléant - Développement économique (relations avec la Communauté de communes) - Communication - Relations publiques - Jeunesse-Culture - Tourisme - Relations avec les associations communales - Gestion du matériel Informatique communal - Recrutement dans l'ensemble du personnel communal.

2° Adjoint:

Budget - Comptabilité - Affectation des résultats - Emprunts - Contrats d'assurance - Enfance - Ecole - Conseil Ecole - Activités scolaires et périscolaires - Rythme scolaire - Restauration scolaire - Gestion du personnel scolaire - RAM - Centres de loisirs - Aide sociale.

3° Adjoint:

Arrêtés de voirie - Entretien des voies, petits patrimoines, cimetière, bâtiments et structures sportives, réseaux - SIVOM - Défense incendie - Signalisation routière - Gestion et entretien du matériel roulant - Fêtes et cérémonies - Gestion du personnel technique.

4° Adjoint:

Sécurité - Protection de l'environnement - GEMAPI - Ordures ménagères - Urbanisme - Logements sociaux.

Délégations de signatures :

Procurations postales : les 4 Adjoints + les 2 agents administratifs

Actes notariés : les 4 adjoints, dans l'ordre 1, 2, 3 et 4

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT ÉGALEMENT DÉLÉGUÉS, TITULAIRES OU SUPPLÉANTS DANS:

- 13 organismes de la Communauté de communes ou extérieurs,
- 18 commissions intercommunales,
- 13 commissions communales.